

Descriptif Plaines

Les Plaines de vacances accueillent vos enfants **du lundi au vendredi**, pendant les congés scolaires de deux semaines ou plus (vacances d'Automne, d'Hiver, de Détente, de Printemps et d'Été).

Organisées dans les établissements scolaires de la Ville de Bruxelles, elles permettent à vos enfants de passer leurs vacances dans un cadre convivial en goûtant aux joies de la **vie en collectivité**. Autour d'un **thème**, les animateur-ices organisent des **activités ludiques** avec des petits groupes.

Les Plaines de vacances valorisent l'amusement, la détente et la convivialité mais elles favorisent également l'autonomie, la responsabilité et la conscience de soi dès le plus jeune âge.

Afin de limiter vos déplacements, vous avez la possibilité de déposer vos enfants soit directement sur le lieu de la plaine, soit dans un "centre d'accueil". Ceux-ci accueillent vos enfants le matin (**voir horaires en pages 35 pour les plaines de Carnaval et de printemps**) ; les enfants prennent alors le bus vers la plaine de vacances où sont organisées les activités pendant la journée. Lorsque les activités sont terminées, en fin d'après-midi, les enfants reprennent le bus en direction du "centre d'accueil".



Plaines



Centres d'accueil



Plaines Printemps

Modalités pratiques en fin de section

Ma Bruxelles du futur...

Nous allons imaginer, créer et explorer notre Bruxelles du futur !

Et si nous devenions les inventeurs, les architectes et les héros de notre ville de demain ? Ensemble, nous allons rêver d'une Bruxelles plus colorée, plus joyeuse, plus respectueuse de l'environnement, et surtout... plus fun !

Nous construirons des maisons incroyables, inventerons des véhicules qui volent, créerons des jardins suspendus, des robots malins, des parcs géants et même des rues magiques où tout est possible.

Chaque journée sera une nouvelle mission : résoudre des défis, fabriquer des inventions, rencontrer des personnages du futur et découvrir ce que pourrait devenir notre ville si c'était nous qui la transformions.

Carte des plaines de Printemps (voir détail en pages 29-30)



Plaines Printemps

Modalités pratiques en fin de section

Du Lundi 27 avril 2026 au Vendredi 8 mai 2026

Les plaines seront fermées le vendredi 1er mai 2026 (jour férié)

ATTENTION : Inscription obligatoire avant le lundi 6 avril



Plaine Pagodes I

Enfants de 3 à 6 ans

- ☀ École maternelle des Pagodes
Av. de Versailles, 89
1020 Bruxelles

Plaine Pagodes II

Enfants de 6 à 12 ans

- ☀ École primaire des Pagodes
Av. des Pagodes, 305
1020 Bruxelles

Plaine Croisée des Chemins I

Enfants de 3 à 6 ans

- ☀ École maternelle À la Croisée des Chemins
Av. des Croix de Guerre, 80
1120 Bruxelles

Plaine Croisée des Chemins II

Enfants de 6 à 12 ans

- ☀ École primaire À la Croisée des Chemins
Av. des Croix de Guerre, 78
1120 Bruxelles

Plaine Leopold I

Enfants de 3 à 6 ans

- ☀ École maternelle Léopold 1er
Rue Laneau, 5
1020 Bruxelles

Plaine Steyls II

Enfants de 6 à 12 ans

- ☀ École primaire Steyls
Rue Thys-Vanham, 21
1020 Bruxelles

Plaines Printemps

Modalités pratiques en fin de section

Plaine Héliport I et II

Enfants de 3 à 12 ans

École fondamentale de l'Héliport
Rue Simons, 12
1000 Bruxelles

Plaine Émile André I

Enfants de 3 à 6 ans

✱ École fondamentale Émile André
Rue Haute, 107
1000 Bruxelles

Plaine Catteau II

Enfants de 6 à 12 ans

✱ École primaire Robert Catteau
Rue des Minimes, 81
1000 Bruxelles



Plaine Eburons I

Enfants de 3 à 6 ans

✱ École maternelle des Eburons
Rue des Eburons, 50
1000 Bruxelles

Plaine Eburons II

Enfants de 6 à 12 ans

✱ École primaire des Eburons
Rue des Eburons, 46
1000 Bruxelles

Centre d'accueil Haren I et II

Enfants de 3 à 12 ans



École fondamentale de Haren
Rue de la Paroisse, 34
1130 Bruxelles
BUS vers Eburons I & II

Inscriptions

• Qui ?

Les plaines sont accessibles aux enfants de 3 à 12 ans (enfants propres et scolarisé-es en maternelle et en primaire) qui satisfont à au moins une des conditions suivantes :

- être **domicilié-e** sur le territoire communal de la Ville de Bruxelles (codes postaux : 1000 - Bruxelles, 1020 - Laeken, 1120 - Neder-Over-Hembeek, 1130 - Haren) ;

OU

- fréquenter une **école** située sur ce même territoire communal (une preuve d'inscription et de fréquentation de l'école est nécessaire) ;

OU

- avoir un parent membre du **personnel communal** de la Ville de Bruxelles.

• Comment s'inscrire ?

Inscription(s) obligatoire(s) pour tous les enfants :

jusqu'au **26 janvier 2026** au plus tard pour les vacances de Carnaval

jusqu'au **6 avril 2026** au plus tard pour les vacances de Printemps

Option 1 : Compléter notre **formulaire en ligne**: www.jeunesseabruelles.be

Option 2 : Compléter le **bulletin papier** d'inscription ci-joint (page centrale) et fait-es-le nous parvenir soit :

- par mail (jeunesse.asbl@brucity.be);
- par courrier (Av. de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles);
- en vous rendant dans nos bureaux (Av. de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles).

Attention: si vous souhaitez annuler votre demande d'inscription, merci de vous référer à la procédure d'annulation décrite en page 34 "Comment annuler".

Si validation, un **dossier de confirmation vous** sera envoyé avec :

- **bulletin de virement** : pour effectuer le paiement ;
- **informations** concernant les plaines ; le matériel à apporter, etc ;
- **fiche santé + autorisation parentale** : ces documents doivent être complétés et remis le 1er jour au responsable de l'accueil.

Les enfants qui nécessitent une **attention médicale particulière** (allergie, diabète, épilepsie, maladie chronique,...) doivent obtenir un accord préalable écrit du Secrétariat des activités de vacances. Tout traitement médical devra obligatoirement être accompagné d'une prescription médicale valable ainsi que de la posologie et de la durée du traitement. Les enfants ayant des allergies ou intolérances alimentaires devront apporter **leurs propres aliments de substitution**.



Informations pratiques Plaines

Le règlement des activités est disponible sur simple demande au Secrétariat des activités de vacances.

Tarifs €

Tarif des plaines de vacances, exclusivement par semaine complète :

	Semaine de 5 jours (sans jour férié)	Semaine de 4 jours (avec 1 jour férié)
Tarif plein :	30€	24€
Tarif préférentiel* :	10€	8€
Tarif social** pour les familles bénéficiant du tarif social :	5€	4€

***Le tarif préférentiel** est réservé aux parents habitants de la Ville de Bruxelles (codes postaux 1000, 1020, 1120, 1130) ou membres du personnel communal.

****Le tarif social** est octroyé uniquement aux habitant-e-s de la Ville de Bruxelles (1000, 1020, 1120, 1130) qui ont un faible revenu, sur demande écrite préalable accompagnée d'une composition de ménage récente ainsi que :

- d'une attestation de prise en charge du **CPAS** de Bruxelles
OU
- d'une **preuve de revenus** (chômage, mutuelle, salaire) des trois derniers mois.

Il est octroyé par année scolaire, du 1er septembre au 31 août et doit donc être renouvelé chaque année. La demande doit nous parvenir, au plus tard, un mois avant le début des activités. Le tarif préférentiel reste d'application tant que le tarif social n'a pas été accordé.

La demande doit être adressée à Mme Faouzia HARICHE, Échevine de la Jeunesse - Secrétariat des activités de vacances - Jeunesse à Bruxelles asbl - Av. de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles.

Informations pratiques Plaines

- Comment payer ?

Le paiement s'effectue à l'aide du **bulletin de virement** joint au **dossier de confirmation** envoyé par **mail** (nous insistons pour que le paiement soit effectué par virement dans les délais exigés).

- Que comprend le tarif ?

Le **repas chaud** du midi, le goûter, les activités, les excursions et l'éventuel transport en bus assurant la liaison entre le centre d'accueil et la plaine.



Informations pratiques Plaines

• Comment annuler ?



Dès l'instant où vous ne souhaitez plus maintenir votre inscription, il est impératif de le faire savoir par **écrit au secrétariat des activités de vacances** **minimum 5 jours ouvrables avant la date du début de l'activité**, que le paiement ait ou non été effectué, que l'inscription ait ou non été confirmée. Dans ce cas, aucun frais ne vous seront réclamés.

Dans le cas contraire, **des frais vous seront facturés *** :

Pour une semaine de 5 jours :	Pour une semaine de 4 jours :	Pour une semaine de 3 jours :
60€ pour le tarif plein	48€ pour le tarif plein	36€ pour le tarif plein
20€ pour le tarif préférentiel	16€ pour le tarif préférentiel	12€ pour le tarif préférentiel
10€ pour le tarif social	8€ pour le tarif social	6€ pour le tarif social

Par ailleurs, l'éventuelle inscription aux semaines suivantes ou à d'autres activités (stages - séjours) sera automatiquement annulée.

Pour rappel, le coût moyen réel d'une semaine en plaine de vacances est de 200€. L'engagement de moniteur-ices, les réservations de bus, d'excursions, de repas,... étant faits sur base du nombre d'inscriptions, dans un souci de bonne gestion, nous insistons sur la nécessité de prévenir au plus tôt en cas d'annulation afin que nous puissions nous adapter.

**sauf sur présentation d'un certificat médical de l'enfant au secrétariat des activités de vacances.*



Horaires



Plaines

Accueil directement sur le lieu de plaine :

Le matin : de 7h00 à 8h45

Le soir : de 16h30 à 18h00



Centres d'accueil

Liaison en bus vers le lieu de plaine

Le matin : de 7h00 à 8h00

Le soir : de 17h00 à 18h00

* Pour une question d'organisation et, surtout de sécurité, ces horaires doivent être scrupuleusement respectés. **En cas de retard, l'accès à la plaine vous sera refusé.** De même, vous devez rechercher vos enfants à l'endroit où vous les avez déposés le matin. Il n'est pas possible de changer de centre d'accueil au cours de la journée.

Matériel et effets personnels

Nous vous suggérons **d'étiqueter tous les objets et vêtements de vos enfants.** Les téléphones portables et autres objets électroniques sont déconseillés pendant les activités. Les enfants n'ont pas besoin d'argent de poche.

Les organisateur-ices ne seront pas tenu-es pour responsables en cas de perte ou de vol. Si un objet est trouvé, celui-ci sera remis au Secrétariat des activités de vacances.

Pour les enfants de maternelle (3 à 6 ans), prévoyez des **vêtements de rechange** ainsi qu'une couverture pour la sieste.

